

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite_020-18-chem | XIXe - XXe siècles. Item\[J. M. Aubert. Amour, sexualité, mariage - suite\]](#)

[J. M. Aubert. Amour, sexualité, mariage - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0617

SourceBoite_020-18-chem | XIXe - XXe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

à pratiquer la loi morale et à rechercher la justice, parce qu'il en connaît la vraie portée; par un plus grand dynamisme dans l'action, car il se sait habité par la charité de Dieu; par une plus grande lucidité devant les choix à faire, car il connaît le risque du péché, à la lumière de sa foi; enfin par une plus grande assurance et espérance; car il sait qu'il n'est pas seul et que cette charité signifie la présence du Christ en lui, lui donnant la garantie que, s'il est fidèle à son idéal moral, il évitera plus sûrement les déviations qui menacent son agir moral dans sa propre efficacité terrestre.

Bref, la spécificité de l'agir moral du chrétien se situe essentiellement dans le style même de sa vie, la manière de se comporter et d'accomplir les tâches morales qu'il a en commun avec les autres hommes, manière plus dynamique, plus assurée, plus joyeuse, mais pouvant aller jusqu'à suivre l'exemple du Christ mourant pour les autres hommes; car finalement c'est la loi de la Croix qui reste le type essentiellement chrétien d'aimer et par là de pratiquer la loi morale.

On voit très bien alors, à propos du mariage et de la vie du couple chrétien, où se situe le témoignage de foi : dans une pratique plus plénière des exigences de l'amour conjugal (en toutes ses dimensions), pratique animée par la présence d'une vraie charité et par là présentant les traits typiques que l'on vient de résumer au paragraphe précédent. Car la présence de la foi dans le baptisé donne une portée divine, source de grâces, à la réalité humaine du mariage, cette réalité qu'il partage

avec tous les autres couples non chrétiens, mais qui chez lui est sacrement, signe d'une réalité divine. Il s'agit ainsi d'une véritable transfiguration de cette réalité humaine, entraînant toutefois quelques conséquences sur le plan naturel, qui ne sont pas tant des nouveautés chrétiennes que le renforcement et l'accomplissement de propriétés inhérentes à la nature même de l'amour conjugal, du fait qu'elles prennent un sens nouveau pour le chrétien. C'est ce qu'il nous faut rapidement voir maintenant.

LES PROPRIÉTÉS DU MARIAGE CHRÉTIEN

La procréation et le problème de la contraception.

Nous avons vu plus haut que le mariage, dans sa réalité naturelle de l'union de l'homme et de la femme, avait deux finalités essentielles : la procréation et l'épanouissement personnel des époux (p. 88-97). Nous avons vu aussi combien tout au long des siècles chrétiens, un progrès s'était lentement manifesté dans la conscience chrétienne au sujet d'une meilleure appréciation de la valeur personnalisante de l'amour dans le mariage, par distinction de la procréation. Toutefois il n'en reste pas moins qu'un grave problème demeure; non pas celui de la conciliation entre ces deux finalités comme on le croit trop souvent; en effet on a vu précédemment combien ces deux finalités étaient étroitement liées et découlaient toutes deux de l'amour (p. 95-96). Mais c'est le problème moderne de leur hiérarchisation : de ces deux fins

pas de verso